



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## apprentissage

Question au Gouvernement n° 2708

### Texte de la question

#### APPRENTISSAGE

M. le président. La parole est à Mme Irène Tharin, pour le groupe UMP.

Mme Irène Tharin. Monsieur le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes, l'emploi des jeunes est l'une des priorités de ce gouvernement et de notre majorité.

Le soutien et le développement de l'apprentissage, filière trop longtemps négligée, représente pourtant une voie importante pour l'insertion professionnelle de nos enfants. On peut noter d'ailleurs que 50 % des chefs d'entreprises de l'artisanat en sont même issus.

Il permet aussi de promouvoir de nombreux postes au sein des entreprises et de fournir un emploi stable et valorisant, tout en apportant une réponse aux 120 000 jeunes qui sortent du système éducatif sans aucun diplôme. Le développement de cette filière est l'objectif que nous nous sommes fixés, tant dans la loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005 que dans la loi pour l'égalité des chances. L'année 2005 a été une année record avec plus de 155 000 entrées en apprentissage, ce qui porte à plus de 380 000 étudiants l'effectif total en formation.

Dans le même sens, après une année 2005 de montée en charge progressive du contrat de professionnalisation, celui-ci semble enregistrer d'excellents résultats depuis le début de l'année 2006, avec une augmentation de 27 %. Dans ces circonstances, monsieur le ministre, je me permets de rappeler que, à l'occasion du rapport remis au Premier ministre en septembre 2005, j'avais demandé que soit automatiquement proposé à tout jeune quittant l'enseignement secondaire en cours de formation un contrat de cette nature. Pouvez-vous m'indiquer s'il est prévu de mettre en oeuvre un tel dispositif dès la rentrée prochaine afin de poursuivre et d'accentuer cette tendance positive ? *(Applaudissements sur divers bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes.

M. Gérard Larcher, *ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes*. Aujourd'hui, madame Tharin, l'apprentissage, c'est 382 000 jeunes en formation, soit 10 % de plus qu'à la rentrée 2004.

Ces jeunes trouvent un emploi dans les trois mois pour plus de 80 % d'entre eux, et avant six mois pour 90 % d'entre eux. Ces jeunes bénéficient aujourd'hui de la mobilisation de l'État et des régions au travers de vingt-trois contrats d'objectifs et de moyens, auxquels le budget pour 2006 consacre 186 millions d'euros.

Pour la première fois, en classe de troisième, les fiches d'orientation offriront le choix de l'apprentissage sous statut d'apprenti. C'est le fruit de la loi sur l'école. M. Gilles de Robien a tenu à faire de la présentation du statut d'apprenti l'une des orientations majeures de la loi sur l'école.

Si nous comparons la France avec les autres pays, nous constatons que les Allemands, dont le taux de chômage des jeunes par rapport au taux de chômage général est plus faible, ont 1,6 million d'apprentis.

Nous voulons atteindre l'objectif de 500 000 apprentis avant 2009, c'est-à-dire avant même l'échéance que nous nous étions fixée dans le plan de cohésion sociale.

Madame Tharin, que se passera-t-il en 2006 ?

Comme l'a souhaité M. le Premier ministre, un contrat de professionnalisation sera offert à tous les jeunes qui sortiront du parcours scolaire. Ce dispositif sera mis en place avant le 1er juin, pour qu'il n'y ait pas, au moment

de la sortie du système scolaire, une sorte d'oubli de ces jeunes.

La mise en place de 1 % de l'effectif dans les grandes entreprises ouvrira, dès cette année, 40 000 postes.

Enfin, à l'université, l'alternance sera développée. Notre objectif est de parvenir à un doublement dans les trois ans qui viennent.

La mise en place de l'apprentissage junior permettra aux jeunes, grâce à l'orientation vers les métiers, de parier sur cette grande filière de formation. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

## Données clés

**Auteur :** [Mme Irène Tharin](#)

**Circonscription :** Doubs (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2708

**Rubrique :** Formation professionnelle

**Ministère interrogé :** emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

**Ministère attributaire :** emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 mai 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 4 mai 2006